

Les cahiers transfrontaliers d'EURES

Luxembourg n°2/2014



Au Luxembourg, l'emploi et le non emploi sont deux sujets socio-économiques souvent abordés. Beaucoup de données sont disponibles, croisées et analysées. Certaines sont plus médiatisées que d'autres. Les caractéristiques de la population active qu'elle soit occupée (les salariés, les indépendants, les aidants) ou inoccupée (les demandeurs d'emploi) se concentrent souvent sur l'âge, le niveau de formation, le secteur d'activité, le lieu de résidence et la nationalité, (résidents, frontaliers, nationaux, étrangers), ... La répartition « homme femme » est elle aussi source d'informations très intéressantes dans l'observation du marché de travail et de l'emploi.

A la lecture de ce cahier, le lecteur prendra connaissance de certaines données (situation, évolution et des disparités) sur le travail salarié des femmes et des hommes au Luxembourg.

Avec 145 698 salariées en mars 2013, les femmes au Luxembourg sont bien présentes dans le paysage économique du pays. Elles représentent 40% de l'emploi salarié total. La main-d'œuvre féminine est composée de 33,2% de résidentes Luxembourgeoises, 29,3% de résidentes étrangères et 37,5% de frontalières. Les perspectives démographiques, le vieillissement de la population, l'espérance de vie, les progrès techniques, les contraintes socio-économiques, les normes législatives, ... sont autant d'éléments qui ont impacté l'emploi féminin et masculin au Luxembourg en termes de besoins de main-d'œuvre, de formation, de qualification et de compétences.

Franz Clément
CEPS/INSTEAD

Pierre Gramme
Cellule EURES de l'ADEM

L'emploi salarié selon le genre en 2013 au Luxembourg

La part des femmes dans la population active au Luxembourg a subi de lentes et surtout récentes évolutions.¹ En 1907, les femmes ne représentaient que 30% de la population active résidente et elle est même tombée à 26% en 1970. Ce n'est que fin des années 1970 qu'une évolution plus franche a vu le jour. Le taux d'activité² des femmes résidentes était de 40,6% en 1983 et est passé à 62,8% en 2012. Il a donc augmenté de 22 points alors que sur le même laps de temps le taux d'activité masculin perdait pratiquement 5 points, passant de 80,6% à 75,9%.

Au Luxembourg comme dans d'autres pays du monde, le développement de l'emploi féminin a pu être assuré par diverses conquêtes et par l'obtention de certains droits devenus des acquis. Sans être exhaustif, il faut toutefois brièvement retracer le contexte et les principaux éléments³ de cette évolution qui permet d'expliquer largement l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail et le recours par celles-ci à des activités professionnelles à temps partiel.

Le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes fut acquis en 1974. Ainsi toute disposition extra-légale comportant pour l'un des deux sexes une rémunération inférieure à celle d'un salarié de l'autre sexe devenait nulle de plein droit.

Le principe de l'égalité de traitement concernant l'accès à l'emploi, la formation, la promotion et les conditions de travail fut acquis en 1981. Il devenait notamment ainsi interdit pour un employeur de faire référence au sexe des travailleurs à recruter dans leurs offres d'emploi et de procéder à la sélection de ceux-ci. En 1986 se réalisa la promotion de l'égalité de traitement entre sexes en matière de sécurité sociale ; ceci entraînera l'année suivante la mise sur pied de l'égalité des époux concernant l'obtention du droit à une pension de survie en cas de veuvage et de divorce. Les années 1980 marqueront aussi l'arrivée en 1987 des « années bébés » (baby years) accordées pour une durée de 12 mois à un assuré interrompant ou réduisant une activité professionnelle

pour s'adonner à l'éducation d'enfants. Des évolutions relatives à ce principe apparaîtront dans les années 1990. Durant ces dernières, d'autres nouveaux droits se feront jour. Ainsi, la consécration légale du travail à temps partiel se fera en 1993, profitant en priorité aux femmes. En 1998 fut consacré par voie légale le rôle d'un délégué à l'égalité dans les délégations du personnel des entreprises, de manière à ce que ce délégué puisse intervenir sur toutes les questions relatives à l'égalité entre sexes concernant l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, la promotion, la rémunération et les conditions de travail. En 1999, le premier Plan d'action national en faveur de l'emploi introduira le congé parental permettant de suspendre une activité professionnelle pour un certain temps afin de se consacrer temporairement à l'éducation des enfants âgés de moins de cinq ans. En 1999, un changement législatif permettra surtout aux femmes de se constituer des droits propres à une pension de retraite, l'ancien système désavantageant les emplois à temps partiel essentiellement occupés par des femmes.

Durant les années 2000, on relèvera essentiellement en 2004 l'avènement du principe que toute convention collective de travail doit obligatoirement prévoir les modalités d'application du principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes. En 2006 enfin, l'égalité en droits et devoirs des hommes et des femmes sera consacrée par la Constitution.

1 « Les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi », actualisation 2013, version condensée, Ministère de l'égalité des chances, Luxembourg, 2013.

2 Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail qu'elles soient occupées ou chômeuses.

3 « L'emploi des femmes. Evolution des droits sociaux de la femme au Luxembourg », Chambre des salariés Luxembourg, mars 2012.

Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg

DESCRIPTION DE LA MAIN-D'OEUVRE SALARIÉE SELON LE GENRE

AU 31 mars 2013 : 364 455 salariés occupés sur le territoire



Hommes : 218 757 (60 %)

Femmes : 145 698 (40%)

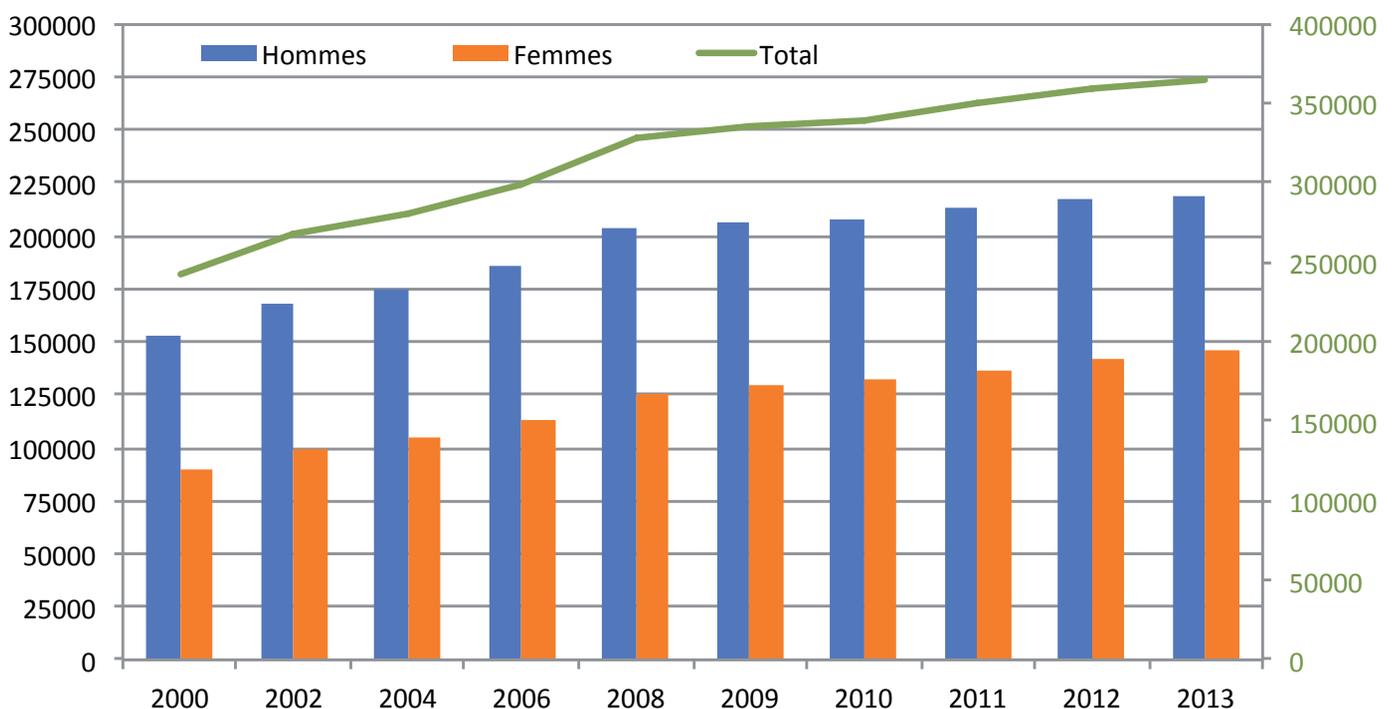
EVOLUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE SALARIÉE DE 2000 À 2013

L'évolution depuis 2000 est positive chaque année et ce, pour l'ensemble des salariés quel que soit leur genre. La progression est forte de 2000 à 2008 puis s'est considérablement ralentie de 2009 à 2013.

Entre 2000 et 2013, le nombre total de salariés a augmenté de 122 188 personnes (+50,4%). La progression de l'emploi salarié fé-

minin est relativement plus forte (+ 62,5%) que celle de l'emploi masculin (+43,3%).

Après la crise de l'automne 2008, les augmentations enregistrées entre 2009 et 2013 ont été proportionnellement beaucoup plus faibles.

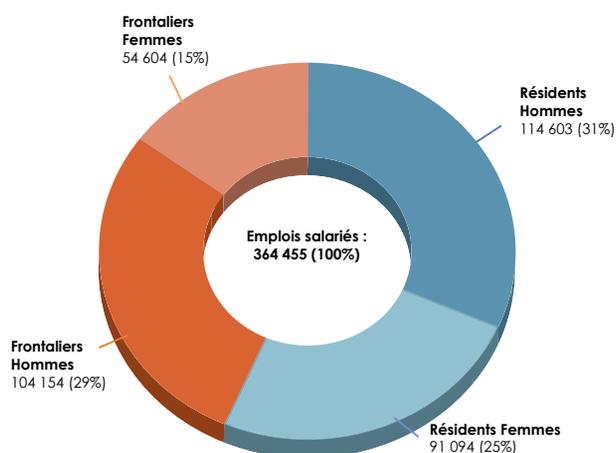


Sources : IGSS/CCSS

Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE (AU 31 MARS 2013)

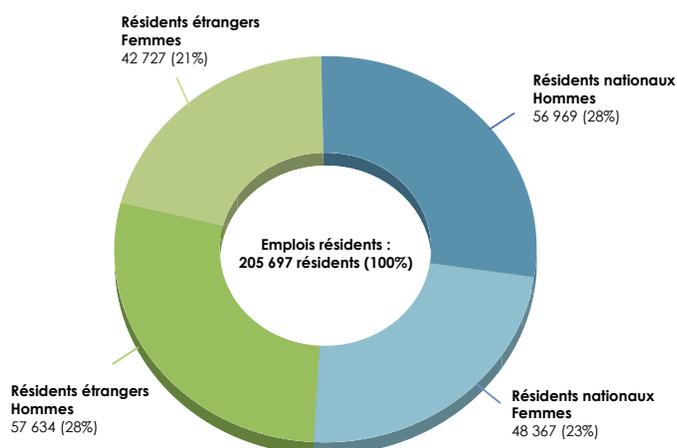
RÉSIDENTS / FRONTALIERS AU 31 MARS 2013



Sur les 364 455 salariés au Luxembourg au 31 mars 2013, on dénombre 205 697 personnes qui résident dans le pays (56,4%) et 158 758 frontaliers (43,6%) venant d'Allemagne, de Belgique et de France.

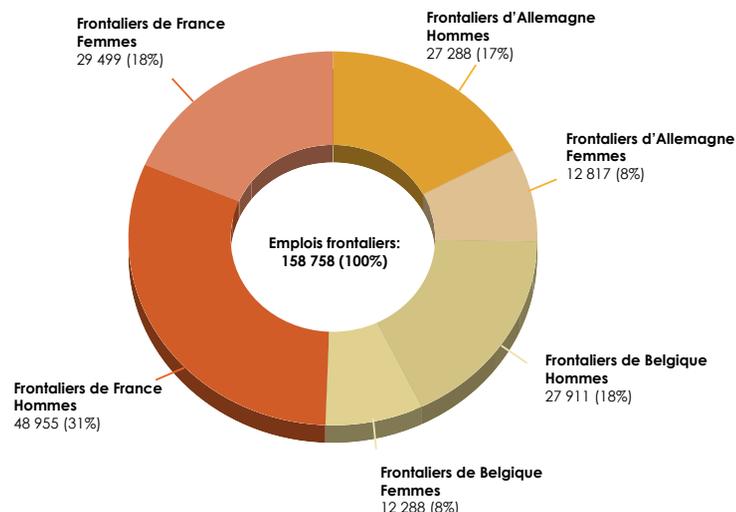
Si la répartition de l'ensemble des salariés selon le genre est de 60% d'hommes et de 40% de femmes, cette proportion est de 55,7% - 44,3% pour les résidents et de 65,6% - 34,4% pour les salariés frontaliers. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses au sein de la main-d'œuvre salariée résidente que frontalière.

RÉSIDENTS NATIONAUX/RÉSIDENTS ÉTRANGERS



Parmi les 205 697 salariés résidant au Luxembourg, on distingue 51,2% de personnes ayant la nationalité luxembourgeoise et 48,8% étant des résidents étrangers (majoritairement d'origine européenne). La répartition hommes - femmes est de 54,1% - 45,9% pour les Luxembourgeois. Pour les résidents étrangers, la proportion de femmes est plus faible (42,6%) et celle des hommes est logiquement plus forte (57,4%).

FRONTALIERS D'ALLEMAGNE, DE BELGIQUE ET DE FRANCE



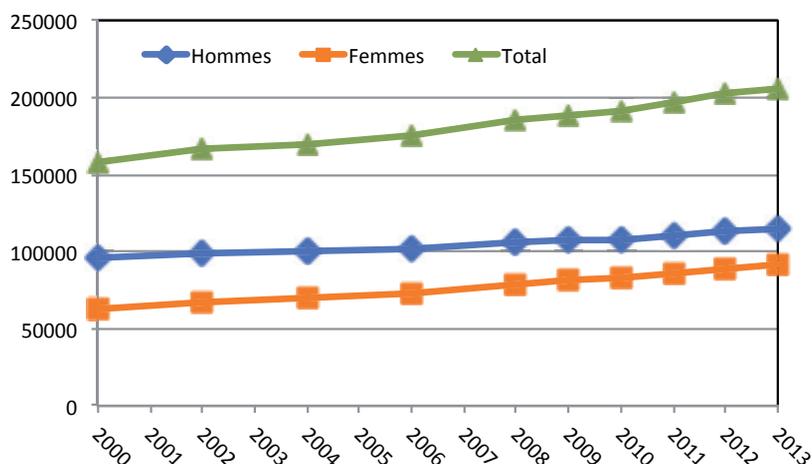
Les 158 758 travailleurs frontaliers au Luxembourg (43,6% de l'ensemble des salariés) sont domiciliés en Allemagne, en Belgique et en France. La répartition selon le genre diffère selon le pays de résidence.

Si globalement les salariées représentent 34,4% de la main-d'œuvre frontalière, cette proportion est de 30,6% pour les frontalières de Belgique, de 32,0% pour celles d'Allemagne et de 37,6% pour celles de France.

Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg

EVOLUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE DES RÉSIDENTS SELON LE GENRE DE 2000 À 2013

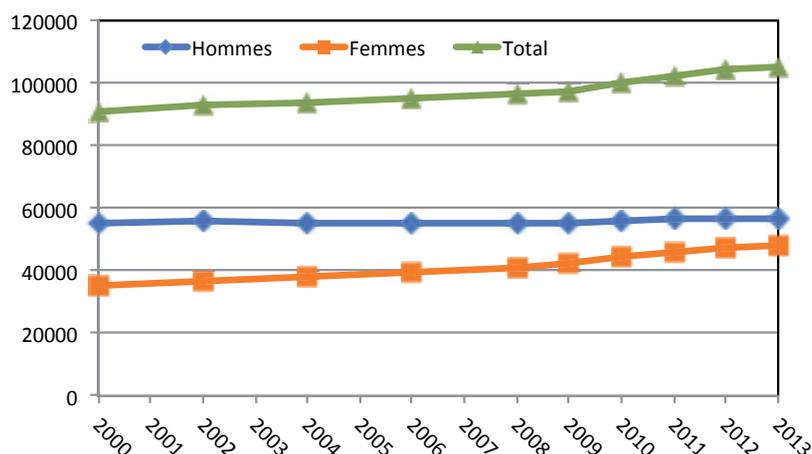
TOTAL DES RÉSIDENTS



Entre mars 2000 et mars 2013, le nombre total de salariés au Luxembourg a augmenté de 122 188 unités, soit +50,4%.

Durant la même période, le nombre de salarié résidents a augmenté de 47 832 personnes (+30%). Pour ces résidents, l'augmentation est cependant bien plus forte pour les femmes (+45,8%) que les hommes (+20,1%). La progression du nombre de salariés masculins est restée relativement faible de 2000 à 2006 et de 2008 à 2010.

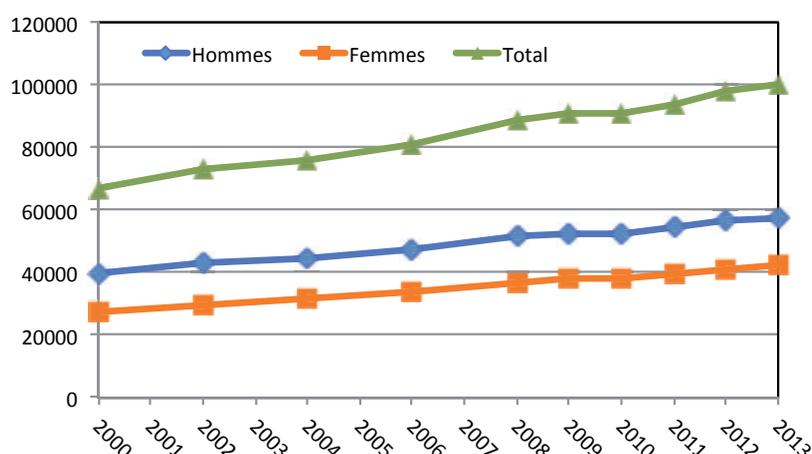
RÉSIDENTS NATIONAUX



Parmi les salariés résidents, il est intéressant d'observer les différences de progression enregistrées entre les nationaux et les résidents étrangers. Entre 2000 et 2013, le nombre de salariés de nationalité luxembourgeoise est passé de 90 854 à 105 336 personnes (soit +14 482 unités ou +15,9%).

Cette augmentation est essentiellement due à la progression des salariées (+13 060 personnes soit 37%). Leurs homologues masculins n'ont progressé que de 1422 unités (+2,6%).

RÉSIDENTS ÉTRANGERS



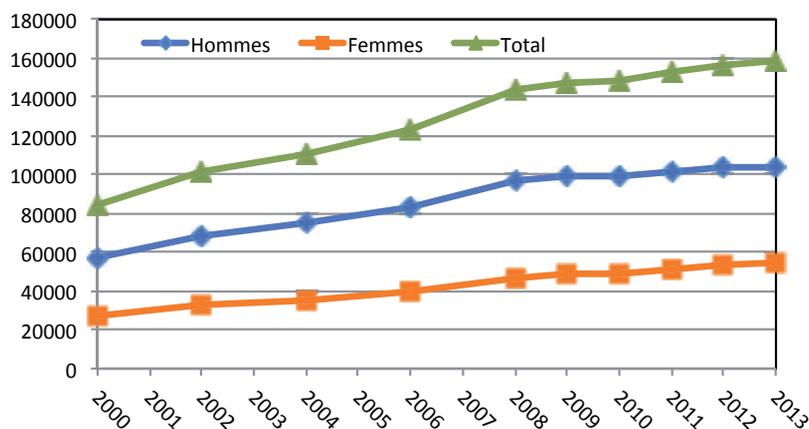
100 361 salariés étrangers résident au Luxembourg en mars 2013. Depuis 2000, ils ont progressé de 33 350 personnes (+49,8%).

Ici aussi, l'augmentation des salariées est proportionnellement plus importante (+57,3%) que celle des hommes (+44,7%).

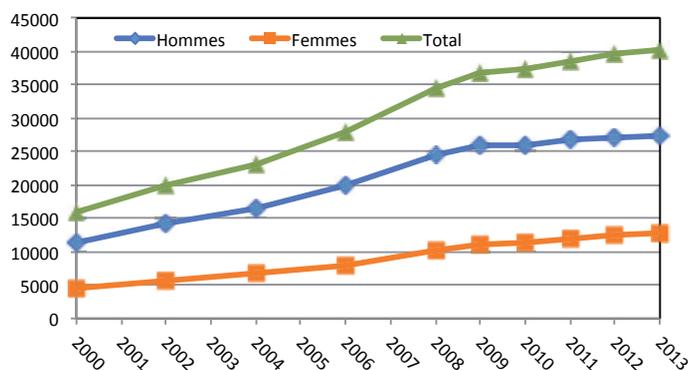
EVOLUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE FRONTALIÈRE SELON LE GENRE DE 2000 À 2013

TOTAL DES FRONTALIERS

En mars 2000, on dénombrait au Luxembourg 84 402 salariés frontaliers. En 2013, ils étaient 158 758, soit une augmentation de 74 356 personnes (+ 88 %). Cette progression est dans le cas des salariées frontaliers encore plus impressionnante avec un accroissement de 100,9% (+27 426 femmes). La main-d'œuvre masculine a, quant à elle, progressé de 46 930 salariés (+82%).



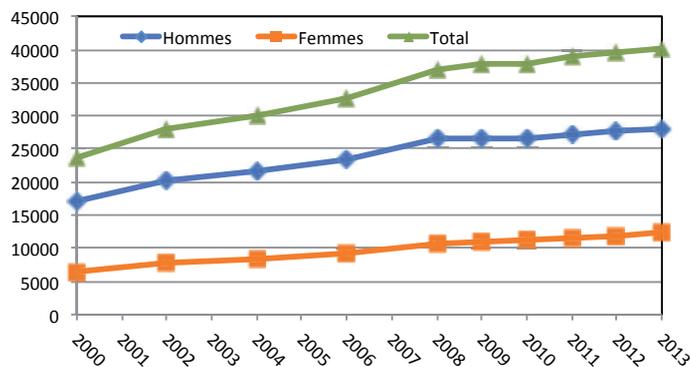
FRONTALIERS D'ALLEMAGNE



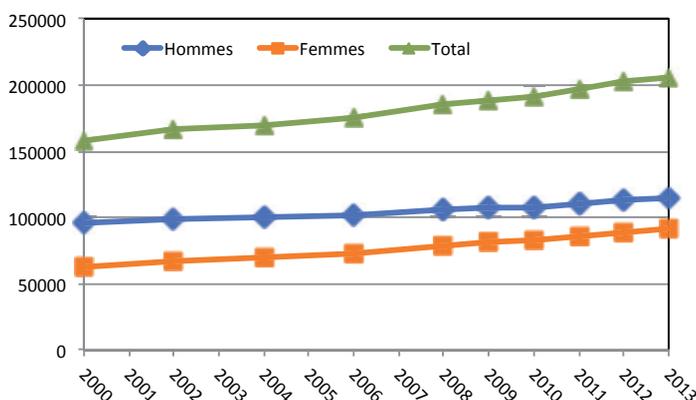
Le nombre total de salariés frontaliers d'Allemagne était en mars 2000 de 15 839 personnes (respectivement 11 307 hommes et 4 532 femmes). En mars 2013, ils sont 40 199 personnes, soit une augmentation de 153 %. Les hommes ont progressé de 141,3% et les femmes de 182,8%. Ce sont les salariés et les salariées venant d'Allemagne qui ont enregistré les taux de croissance les plus élevés.

FRONTALIERS DE BELGIQUE

Les salariés frontaliers de Belgique étaient 23 604 en mars 2000. En mars 2013, ils sont 40 199 (27 911 hommes et 12 288 femmes). Le nombre total de salariés a progressé de 16 595 personnes (+70,3%). Les taux de progression sont de 63% pour les hommes et de 89,7% pour les femmes.



FRONTALIERS DE FRANCE



En mars 2000, le total des salariés frontaliers de France s'élevait à 44 959 personnes (28 792 hommes et 16 167 femmes). Treize années plus tard, ils sont au nombre de 78 454 personnes (48 955 hommes et 29 499 femmes). Les taux de croissance sont respectivement de 74,5% pour l'ensemble des frontaliers, de 70% pour les hommes et de 82,5% pour les femmes.

LE TRAVAIL SALARIÉ AU LUXEMBOURG PAR GENRE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ.

EMPLOI FEMININ ET SECTEURS D'ACTIVITE

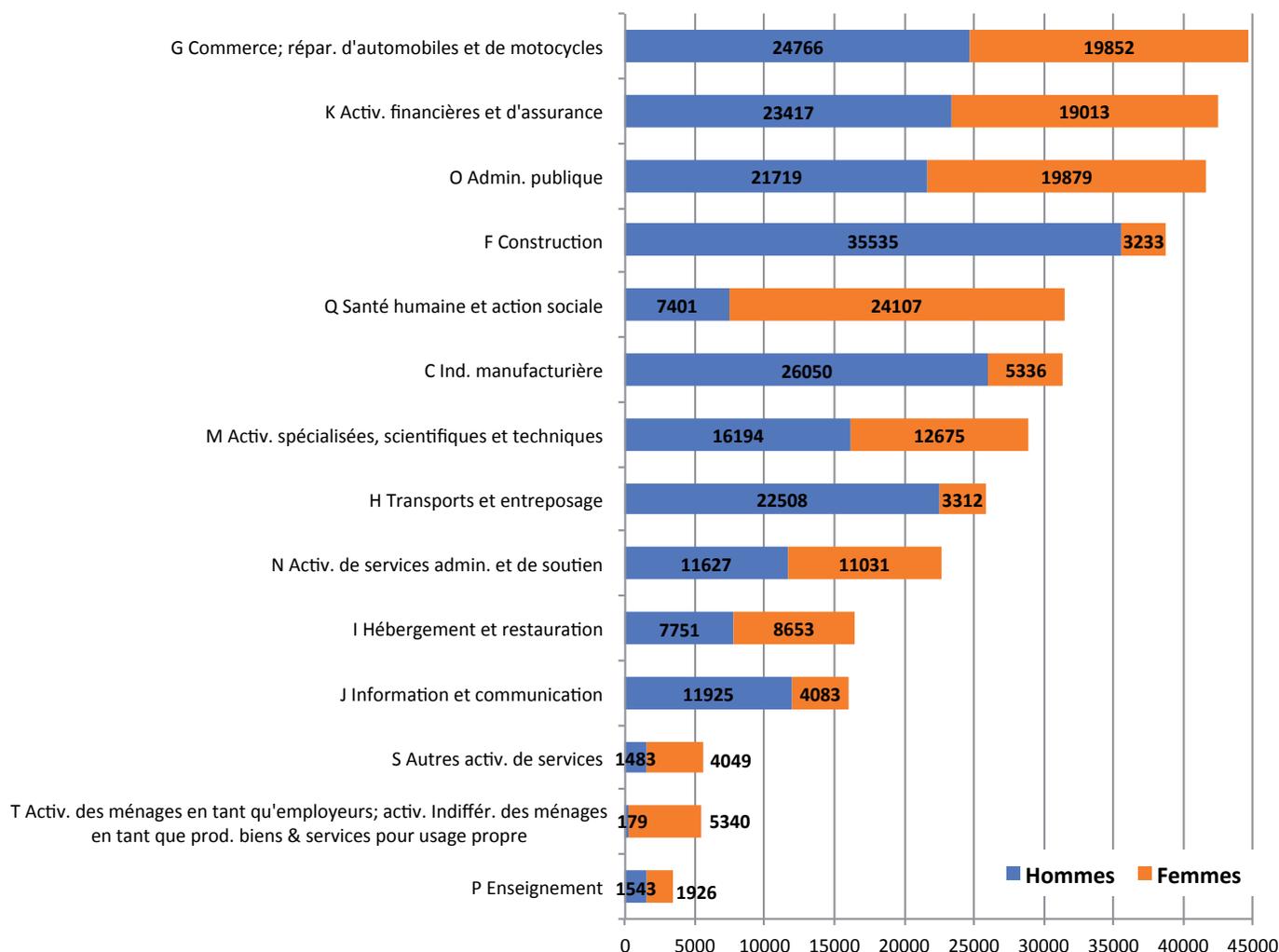
Les chercheurs du CEPS/INSTEAD ont pu démontrer que la tertiarisation des activités au Luxembourg se poursuivait et profitait essentiellement aux femmes. Ces dernières sont relativement absentes du secteur industriel alors que les trois-quarts de l'emploi proviennent du secteur tertiaire où 70% des hommes sont actifs contre 93% des femmes, soit une différence de 23%. Il faut à nouveau opérer ici une distinction entre femmes résidentes et frontalières.

Plus du tiers des travailleuses luxembourgeoises se trouvent dans l'administration publique contre 6% d'étrangères et moins de

2% de frontalières. Pratiquement un quart des étrangères et des frontalières travaillent dans l'horeca, contre 12% des Luxembourgeoises. Autres chiffres encore : 19% des frontalières travaillent dans les activités financières contre 12% d'étrangères et 9% de Luxembourgeoises.

Dans le secteur de la fonction publique, les femmes ont été de plus en plus nombreuses à devenir fonctionnaires, leur part dans ce statut étant passée de 31% en 1995 à 46% en 2013, essentiellement dans l'enseignement et l'administration générale.

Répartition de l'emploi salarié par genre et secteur d'activité par ordre décroissant d'importance au 31 mars 2013
(Les 14 secteurs ici présentés sur les 22 existants représentent 93,7% de l'emploi salarié total)
Sources : IGSS/CCSS



En ce qui concerne la main-d'œuvre masculine en 2013, les secteurs les plus importants en termes de nombre de personnes occupées sont par ordre décroissant d'importance la construction, l'industrie manufacturière, le commerce, les activités financières et d'assurance et l'administration publique. Ces 6 secteurs les plus importants totalisent 153 995 hommes soit 70,4 % de l'emploi salarié masculin.

En 2013, les branches d'activités fortement féminisées sont les suivantes (par ordre décroissant d'importance) : la santé humaine et l'action sociale, l'administration publique, le commerce, les activités financières et d'assurance, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, les activités de services administratifs et de soutien. Ces 6 secteurs les plus importants totalisent 106 557 femmes soit 73,1% de l'emploi salarié féminin.

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL FEMININ

Il faut toutefois constater que le travail à temps partiel reste toujours une caractéristique évidente de l'emploi féminin. En effet, en 2013, 36,1% des emplois féminins se font à temps partiel au Grand-Duché alors que la moyenne est de 32,1% dans l'Union.

En comparaison, le taux luxembourgeois chez les hommes est de 4,7% contre une moyenne européenne de 8,4%. Le Luxembourg, en matière d'écart de genre, est l'un des plus mauvais élèves de la classe européenne vu que la part des emplois à temps partiel féminins représente 7,7 fois la part des emplois à temps partiel masculins contre 3,8 fois en moyenne dans l'Union européenne.

La part des femmes ayant un emploi à temps partiel involontaire, c'est-à-dire un emploi presté à défaut d'un temps plein, a augmenté au Luxembourg depuis 1990 comme l'indiquent ces relevés statistiques, même si une évolution en dents de scie est constatable :

1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
7,4	7,8	7,4	10,9	7,9	8,9	13,9	10,8

CHOMAGE DES FEMMES

Les diverses crises économiques et financières apparues depuis l'automne 2008 ont bien entendu affecté le taux de chômage des populations en Europe. Dans tous les Etats de l'Union, sur les années 2008 et 2009, le taux de chômage masculin est passé en moyenne de 6,7% à 9,1% alors que le taux de chômage féminin augmentait de 1,3 point, passant de 7,6% à 8,9%. Les enquêtes sur les forces de travail (EFT) indiquent que le taux de chômage moyen féminin était en Europe de 10,6% en mars 2014 contre 10,4% pour le taux masculin.

Selon les données d'Eurostat, en mars 2014 au Luxembourg, l'écart de genre en matière de chômage était de 1,4 point avec un taux de chômage pour les femmes de 6,9% et de 5,5% pour les hommes. Il semble bien qu'au Grand-Duché l'impact des crises sur l'emploi national ait été limité pour diverses raisons, en comparaison avec d'autres pays européens : le recours au travail à temps partiel a limité les licenciements, le recours au chômage partiel et à certaines mesures pour l'emploi ont permis de limiter le stock des chômeurs. De plus, les destructions d'emploi semblent avoir davantage touché les frontaliers que les résidents vu que les frontaliers sont surreprésentés dans le secteur du travail intérimaire.

Selon les données des « enquêtes forces de travail » (EFT) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STAT-TEC), un quart des femmes travaillaient à temps partiel en 2000 contre 36% en 2012. Le travail à temps partiel est le plus répandu parmi les manœuvres et employées (56% de ces emplois) alors qu'il ne l'est pas dans des fonctions dirigeantes ou de cadres supérieurs (12%).

Le travail à mi-temps reste la forme la plus répandue de travail à temps partiel chez les femmes : 38%. Ajoutons encore que selon les données de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), les frontalières travaillent moins à temps partiel que les résidentes. Cela concerne 22% des frontalières françaises, 27% des Belges et 30% des Allemandes contre 33% des Luxembourgeoises.

Le travail à temps partiel, pour l'IGSS, représente moins de 120 heures par mois.

Il faut encore ajouter que d'après Jacques Brosius (« L'impact de la crise économique sur l'emploi au Luxembourg », Les cahiers du CEPS/INSTEAD n°2011-08, 2011.), la crise a davantage touché les hommes que les femmes, en raison de taux d'embauche plus faibles pour les hommes. L'ébranlement du secteur intérimaire peut expliquer cette chute des recrutements. Finalement, ces éléments conjugués ont limité les effets de la crise et ont été favorables au développement de l'emploi féminin, structurellement mieux positionné que l'emploi masculin pour faire face aux changements intervenus : augmentation des postes à temps partiel, destruction d'emplois dans des secteurs plutôt masculins, augmentation des emplois dans les secteurs des soins et de l'éducation, baisse de la croissance de l'emploi frontalier et de l'intérim largement masculins.

Ont collaboré à ce numéro :

Franz Clément (CEPS/INSTEAD), Pierre Gramme et Fabienne Jacquet (Cellule EURES de l'ADEM)
Avec le soutien financier du programme EURES de l'Union Européenne (europa.eu.int/eures)

EURES Luxembourg

Une collaboration ADEM - CEPS/INSTEAD



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

3-5, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
Tél : 00 352 247 85 478
fabienne.jacquet@adem.etat.lu

3, avenue de la Fonte
L-4364 Esch-sur-Alzette
Tél : 00 352 58 58 55 900
franz.clement@ceps.lu